M. Pierre Ruel est venu chez nous il y a à peu près trois semaines, il m'a demandé ce que je connaissais contre son frère, le prisonnier. Il m'a demandé si le prisonnier ne m'avait jamais offert $5 pour tuer Boulet, je lui répondis, non. Alors je lui ai dit bien d'autres choses que je ne croyais pas être vraies, entre autres choses que la conversation que j'avais eue avec le prisonnier s'était faite en badinant, et je trouvais qu'il n'avait pas d'affaire à me questionner ; je ne me rappelle pas avoir dit que j'avais dit que moi je donnerais $10 pour me débarrasser du défunt ; j'ai parlé chez nous de ce que je viens de dire ; j'en ai parlé le lendemain que je suis arrivé chez nous. J'en ai parlé chez mon grand-père J. Harnois, cet automne. Je ne me rappelle pas si j'ai dit alors que c'était en badinant que le prisonnier m'avait parlé ; je n'en ai pas parlé ni au magistrat ni au Curé ; je ne peux pas dire ce que j'aurais fait si j'avais cru le défunt en danger. Je n'ai pas averti M. Boulet parceque je ne croyais pas que le prisonnier aurait pu faire ce qu'il disait. Je pensais que c'était pour parler que le prisonnier disait cela. C'est un huissier qui est venu me chercher dans la nuit de vendre à samedi dernier pour venir paraître comme témoin. M. Hyacinthe Duclos était avec l'huissier, et personne d'autres n'est venu me demander pour être témoin. Depuis que je suis ici M. Duclos m'a toujours dit de dire rien que la vérité, il m'a demandé si j'avais eu une conversation avec Ruel quand j'ai travaillé chez le défunt. D'autres personnes aussi, Mme Duclos, M. Doré, son fils m'ont parlé du témoignage que j'avais à rendre. C'est le lendemain que je suis arrivé chez le défunt, que le prisonnier a couché sur une robe dans la chambre de Mme Boulet. Je pensionne ici en ville chez M. Chagnon, un des jurés y pensionnait aussi Je ne me rappelle pas lui avoir raconté mon témoignage.

A M. Lanctot.—Je n'ai travaillé que 2 jours avec Ruel, Boulet était avec nous. Quand j'eus cette conversation avec le prisonnier, je ne sais pas où était le défunt ni s'il a pris part à notre conversation.

JOSEPH FREDERIC GUERTIN, médecin de St. Césaire.—Je suis médecin depuis 7 ans. L'accusé m'est connu depuis 2 ans. Il m'a demandé du poison à acheter au commencement de l'automne dernier. Mes livres le constatent vers le 3 octobre ; mais il m'en avait demandé auparavant, une fois je crois, dans la dernière quinzaine de septembre, il l'a alors payé comptant. Celui acheté le 2 octobre a été pris à crédit. En septembre c'était de l'arsenic que je lui ai vendu, il m'a dit qu'il voulait faire la chasse aux renards et aux chiens. Vers le 3 octobre c'était encore de l'arsenic que je lui ai livré. Depuis la première vente à la seconde je crois qu'il s'est écoulé 7 à 8 jours. Je n'ai pas pesé l'arsenic les fois que je lui en ai livré, je crois que c'était 10 à 15 grains chaque fois. Il m'a demandé, indirectement je crois combien il en fallait pour tuer un renard, je lui ai dit que 2 ou 3 grains suffisaient si l'appât était bien préparé. A maintes reprises je lui ai dit que c'était très dangereux, de faire attention à ses préparations et de ne pas l'exposer à la vue s'il y avait des enfants. La seconde fois qu'il est venu chez nous il m'a dit qu'il avait essayé d'empoisonner un chien dangereux ; au meilleur de ma connaissance, il m'a dit que je l'avais trompé, que son premier poison ne valait rien. Je lui ai dit que c'était de l'arsenic, mais qu'il pouvait être éventé. Il ne m'a pas dit qu'il avait appâté des renards, mais qu'il avait appâté un chien sans succès.

C'est la première fois qu'il est venu chercher du poison qu'il a dit qu'il voulait tuer un couple de chiens nuisibles et faire la chasse aux renards : ensuite quand il venait en chercher, je lui en livrais sans explications. Après ces deux fois il a envoyé Boulet avec un écrit signé de son nom pour chercher de l'arsenic, je crois que c'est vers la fin d'octobre ou au mois de Novembre : j'en ai livré à peu près la quantité ordinaire. L'écrit étant mal écrit : je ne pouvais le comprendre. Boulet a dit que Ruel faisait demander une poudre pour faire la chasse semblable à celle qu'il avait déjà eue : je me suis fié à sa parole et lui ai livré de l'arsenic. 15 jours ou trois semaines après cela, Ruel est revenu lui-même pour demander du poison, je lui en ai donné en même quantité que d'habitude. Ça été la dernière fois que je lui en ai livré. Je crois qu'il est venu encore une couple de fois pour en chercher et j'ai refusé de lui en livrer. Il venait dans une ordre régulier tous les quinze jours ou trois semaines pour avoir du poison.

J'ai revu le prisonnier le 6 Février au matin, il m'a demandé de venir avec lui à St. Hyacinthe pour chercher du poison, vu que je lui disais que je n'en avais plus. Avant ce jour là il était bien malade ; c'était vers le milieu de Janvier. Il m'a dit que Boulet était bien malade. Il m'a expliqué sa maladie Il m'a dit qu'il n'avait pas d'appétit ne mangeait pas, était étourdi, et avait le bas du corps enflé. D'après ce que Ruel m'a dit j'ai cru qu'une purgation serait utile. Ruel m'a dit que les parties génitales étaient enflées, qu'il y avait des galles qui suppuraient ; j'ai cru devoir attribuer sa maladie à l'excès de bile et l'excès de bilu et l'excès de travail ; j'ai demandé à Ruel si c'était le mal anglais, il m'a dit : " je ne sais pas. " Il m'a dit que Boulet pourissait ; j'ai cru qu'il se servait de cette expression parcequ'il n'en avait pas d'autres.

Je lui ai donné 3 prises, de calomel, rhubarbe et de jalape. Un vomitif et une médecine de sel et séné. Je lui ai offert d'aller voir Boulet, il m'a dit qu'il n'avait pas ordre de m'amener. Le surlendemain il est revenu ; je lui ai demandé si la purgation avait agi, il m'a dit " bien médiocrement " il m'a dit que Boulet voulait une seconde purgation. Je lui fis observer qu'il serait mieux que je visse le malade. Il m'a répondu que les parents ne voulaient pas de médecins, vu que Boulet était toujours pour mourir et qu'il valait mieux le laisser tranquille. Une visite à l'Ange Gardien coute $1,00 suivant mon habitude. J'ai fait remarquer à Ruel que ça ne couterait pas cher.

Il ne m'a pas demandé le prix. C'est une purgation qu'il m'a demandé cette seconde fois. J'ai donné les mêmes remèdes que la première fois. Le vomitif était de tarte émitique et d'épécacuna. J'ai ordonné à Ruel de faire dissoudre ce vomitif dans de l'eau chaude. Dans le second vomitif la tarte émitique était en plus grande quantité. Après cette seconde fois, je ne sais si c'est par le prisonnier, mais j'ai su que le malade était mieux et qu'il avait bas du corps désenflé.

Le 6 février Ruel est arrivé chez moi assez matin Il m'a demandé si j'avais encore du poison à lui vendre. Il m'a demandé de venir à St. Hyacinthe avec lui en chercher. Je lui ai dit que je ne pouvais y aller. Il m'a alors demandé un ordre pour lui en laisser avoir, je lui en ai donné un. L'ordre était adressé au Dr. Duvert pharmacien de cette ville. Il était ainsi conçu " Vous voudrez bien livrer à M. Ruel les poisons strychinne et arsenic pour faire la chasse " spécifiant un demi once de strychinine et un demi once d'arsenic.

Plus bas sur le même billet je lui demandais des remèdes pour moi-même. De plus j'avais dit à Ruel de m'en apporter une égale quantité des mêmes poisons pour un autre individu qui m'en avait demandé pour faire la chasse. L'ordre a été par moi signé. Il est parti pour St. Hyacinthe aussitôt après avoir reçu mon ordre. Vers 7 heures P. M. j'ai revu le prisonnier. Il m'a apporté les remèdes que j'avais fait demander au Dr. Duvert. Ce qui m'était destiné formait un paquet séparé et ficelé. Il m'a demandé d'examiner le poison qu'il avait eu pour voir s'il avait été trompé ou non. J'ai détaché son paquet avec hâte parceque mes occupations m'appelaient ailleurs.

J'ai vu 4 petites fioles marquées *Poison* et j'ai reconnu que c'était de la strychnine et de l'arsenic. Si les fioles m'étaient montrées je les reconnaitrais.

Le coroner est assermenté et dépose : J'ai par devers moi 4 fioles qui m'ont été remises par le Dr. Guertin le 16 février. Je les produis. Une No. 13 *Poison*, No. 14 *Poison*, No. 15 *Poison*, No. 16 *Poison Arsenic* A 1 b. Durant l'enquête que j'ai tenue je suis devenu possesseur des objets suivants que je produis. Les objets portant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont entre les mains des médecins qui en ont fait l'analyse et sont mentionnés dans leur rapport qui a été produit. C'est moi qui les leur ai livrés.

Ces 7 objets consistent en vases ou bocaux contenant les viscères du défunt. J'ai en ma possession les Nos. 8, 9, 10, 11, 12, et 13, 14, 15, et 16 que je viens de produire tout à l'heure. Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23. Sous ces numéros il y a dans mon rapport une indication précise de la nature des objets qui les portent Tous les objets mentionnés depuis 8 à 23, moins 13, 14, 15 et 16, ont été pris à la demeure de Boulet. Tous les numéros depuis 1 jusqu'à 12 inclusivement ont été par moi cachetés en cire rouge et j'y ai posé le cachet d'une clef que je porte ici à ma montre. Ils n'ont pas été signés de mes initiales lors de l'enquête. A St. Hyacinthe quand j'ai remis le 22 Février les 7 premiers numéros aux Docteurs Provost et Jacques je les ai paraphés ; je ne me rappelle pas si j'ai paraphé depuis le No. 8 à 12. Les autres depuis 12 exclusivement à 23 sont numérotés, je ne puis dire par qui ils l'ont été. Je n'y ai pas apposé aucun signe. Ces objets depuis 8 à 23 je les présente en ce moment et les produis. Ils m'ont été remis par le Dr. Jacques à qui je les avais livrés le 16 Février.

Depuis cette dernière date à mardi 5 mai ils ont été en possession du Dr. Jacques. Les bocaux contiennent, le No. 1 l'estomac et le duodénum ; No. 2 partie du foie et la vésicule biliaire ; No 3 partie du poumon, des bronches et de la rate ; No. 4 partie du rein, du cœur et de la vessie ; No. 5 contenue de la vésicule biliaire ; No. 6 contenus de l'estomac et du duodénum ; No. 7 sang recueilli de la bouche. Toutes les substances recueillies dans les bocaux ont été tirées du corps de Boulet. C'est le Dr. Jacques qui les a déposé dans les bocaux le 15 février et qui me les a alors remis : le Dr. Jacques agissait de concert avec le Dr. Poulin. On m'a remis les bocaux contenant ces substances dans la chambre où était le cadavre en présence des jurés. Je les ai mis dans une caisse après les avoir scellés en présence du Dr. Jacques et du Dr. Poulin. J'ai rapporté moi-même la caisse à St. Hyacinthe. Je l'ai eu en ma possession jusqu'au 16 février à midi ; alors je les ai remis au Dr. Jacques, à St. Hyacinthe, après lui avoir administré le serment voulu. Depuis le 15 à 3h. P. M. jusqu'au 16 à midi, je jure que personne n'a eu accès à la caisse. Le couvercle de la caisse était bien cloué avec de grands clous. Ces bocaux ne m'ont pas encore été remis.

Les médecins qui ont été assermentés pour faire l'analyse les ont encore en leur possession C'est le 22 que j'ai ouvert la caisse en présence du Dr. Provost et du Dr Jacques, elle n'avait nullement été dérangée depuis le 16 ; j'ai alors livré le tout à ces deux médecins après les avoir assermentés. La caisse avait été déposé le 16 chez le Dr. Jacques qui avait au préalable prêté serment d'en prendre soin et de me les remettre à ma demande.

Lors de l'assermentation des médecins le 22, c'est le Dr. Provost qui a été chargé de la responsabilité de l'analyse.

Les fioles trouvées chez Boulet lors de l'enquête m'ont été remises par le Dr. Jacques et le Dr. Poulin, qui en avaient fait recherche dans la maison. Le no. 17 et le no. 23 m'ont été remis par la femme Boulet. Le no. 17 consiste en un paquet d'acetate de plomb et le no. 23 une boite de lozanges vermifuges. Le no. 8 qui est une bouteille, m'a été remis par le prisonnier lors de l'enquête. Le no 18 m'a aussi été remis par l'accusé en même temps. Alors il contenait 3 prises et maintenant il n'en contient que 2 : je crois que les médecins se sont servis de la troisième pour expérimenter.

Ces objets ont été en ma possession depuis le 15 au 16 février : le 16 le tout a été livré au Dr. Jacques qui me les a remis mardi le 5 mai. Je reconnais tous ces objets pour être parfaitement identiques. Depuis qu'ils m'ont été remis, mardi, je jure que personne autre que moi n'y a eu accès.

A 5½ h P. M. la Cour s'ajourne à demain à 10h. A. M.

Le prisonnier a paru anxieux durant la dernière partie du jour.

Vendredi 8 Mai 1868.

La Cour s'ouvre à 10½ hs., A. M.

Le prisonnier est amené à la barre.

M. Mercier représente à la Cour que l'Avocat de la Couronne ayant renvoyé une partie de